



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

LISTE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal en date du 08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

- Délibération n° 028/2026 :** Sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la cession de barnums aux communes de la région
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 029/2026 :** Participation financière pour le Centre Médico-Scolaire de la Tour-du-Pin
Année scolaire 2025-2026
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 030/2026 :** Tarifs des services périscolaires au 1er septembre 2026 et approbation du règlement intérieur
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 031/2026 :** Signature de la convention « Archives » avec le Centre de Gestion de l'Isère
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 032/2026 :** Approbation de la mise à jour des éléments de confort au titre de la Taxe Foncière 2027
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 033/2026 :** Création d'une commission communale temporaire concernant la révision du PLU
Approuvée à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 08 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 028/2026

**Sollicitation de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la
cession de barnums aux communes de la région**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes propose un dispositif ouvert à toutes les communes de la Région Auvergne Rhône Alpes dont la population est inférieure à 20 000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m qui sera cédé à titre gratuit aux communes de la Région qui le mettra à disposition des associations locales.

Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

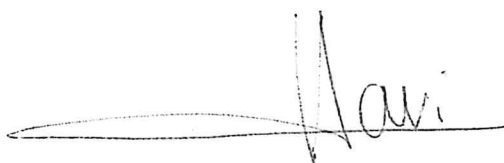
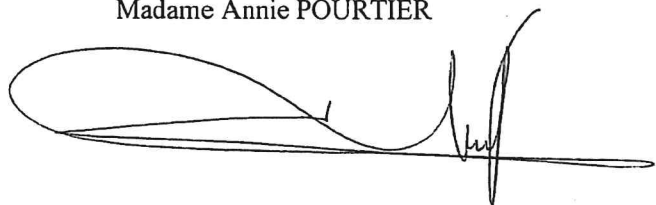
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait à Le Bouchage le 08 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 08 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 029/2026

**Participation financière pour le Centre Médico-scolaire de la
Tour du Pin Année scolaire 2025-2026**

Céline Pelloux Présidente de la commission communale Enfance et vie scolaire expose aux membres du Conseil Municipal que le centre médico-scolaire implanté sur la commune de la Tour-du-Pin intervient également auprès des enfants scolarisés dans l'école publique du Bouchage.

Par délibération du conseil municipal du 28 avril 2026, la commune de la Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2025-2026 la participation de chaque commune utilisatrice du CMS à 0.86 € par élève scolarisé. Le montant de la participation de la commune du Bouchage pour l'année 2025-2026 est de 49.02 euros pour 57 élèves.

Madame le Maire après ces explications propose de signer la convention de participation pour l'année 2025-2026.

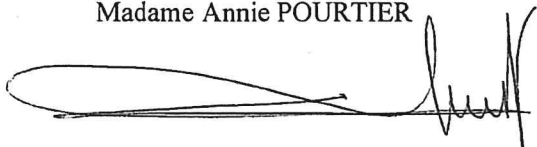
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation avec le centre médico-scolaire de la Tour-du-Pin pour l'année 2025-2026.

Fait à Le Bouchage le 08 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 08 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 030/2026

Tarifs des services périscolaires au 1^{er} septembre 2026 et approbation du règlement intérieur

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24 du 26 août 2025 fixant les tarifs des services périscolaires,

Considérant l'augmentation de 2,82 % du coût des repas appliquée par le prestataire de restauration scolaire dans le cadre du contrat 2026/2027 conclu avec la société Guillaud Traiteur,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la restauration scolaire afin de tenir compte de cette évolution,

Considérant la proposition de la commission Enfance et Vie Scolaire,

Considérant le maintien des tarifs de la garderie périscolaire,

Considérant le règlement intérieur des services périscolaires présenté en séance,

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 :
- Repas enfant : 4,15 €
 - Repas adulte : 5,20 €
 - Inscription à la cantine pour un enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), sur présentation d'un certificat médical et apportant son repas : 1,50 €

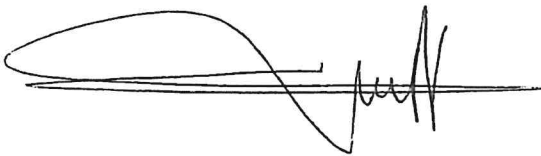
➤ **MAINTIENT** les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

- ❖ Garderie du matin :
 - 7h20 à 8h00 : 0,90 €
 - 8h00 à 8h35 : 0,90 €
- ❖ Garderie du midi :
 - 11h45 à 12h15 : 0,90 €
 - 12h50 à 13h20 : 0,90 €
- ❖ Garderie du soir :
 - 16h30 à 17h00 : 0,90 €
 - 17h00 à 17h30 : 0,90 €
 - 17h30 à 18h00 : 0,90 €
- ❖ Toute tranche horaire commencée est due en totalité.
- ❖ Une pénalité de retard de 10 € sera appliquée pour chaque enfant non récupéré à l'heure de fermeture de la garderie, fixée à 18h00.

➤ **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires tel que présenté en séance.

Fait à Le Bouchage le 08 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 8 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 031/2026

**Signature de la convention relative à l'intervention du pôle
« Archives itinérantes » du Centre de Gestion de l'Isère**

Madame le Maire rappelle que les archives des collectivités territoriales sont des archives publiques et qu'à ce titre leur gestion doit respecter un certain nombre d'obligations, notamment en matière de conservation.

Le Centre de Gestion de l'Isère dispose d'un service nommé « Archives itinérantes » qui intervient en accompagnement auprès des communes, dans un premier temps pour la réalisation d'un diagnostic puis, dans un second temps, au choix de la collectivité, pour la mise en place d'actions concrètes. Les prestations font l'objet d'une tarification spécifique et d'un conventionnement entre les communes et le Centre de gestion.

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires, mais également en vue de mettre en place une organisation efficace de la gestion des archives municipales, Madame le Maire propose au Conseil municipal de conventionner avec le service « Archives itinérantes ».

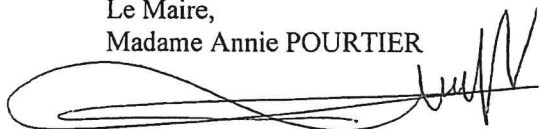
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe du conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Isère
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention dédiée ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait à Le Bouchage le 8 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 08 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 032/2026

Mise à jour des éléments de confort
au titre de la Taxe Foncière 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux annuels de mise à jour des bases d'imposition des impôts locaux conduits par la Direction générale des Finances publiques,

Vu la proposition de la Direction départementale des Finances publiques de l'Isère relative à la mise en œuvre d'une opération de fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation,

Considérant que certaines évaluations foncières ne prennent pas en compte des éléments de confort essentiels (raccordement à l'eau, à l'électricité, présence d'équipements sanitaires ou de chauffage),

Considérant que cette opération vise à corriger ces anomalies pour les logements de catégories 1 à 6 incluses,

Considérant que, pour la commune de Le Bouchage, cette mise à jour concernerait environ 40 locaux et générerait un produit communal supplémentaire estimé à 1 373 €,

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mise en œuvre, par la Direction départementale des Finances publiques de l'Isère, du traitement national de mise à jour des éléments de confort pour les logements de catégories 1 à 6 situés sur le territoire de la commune.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 038-213800501-20260606-DEL2026_032-DE

- **PRECISE** que ce traitement consiste à intégrer dans les évaluations foncières les éléments de confort essentiels suivants : raccordement à l'eau, à l'électricité, présence d'un WC, d'un lavabo, d'une douche ou d'une baignoire, ainsi que la présence de chauffage ou de climatisation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à formaliser l'accord de la commune et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait à Le Bouchage le 08 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI

A stylized, cursive signature in black ink, with a prominent vertical stroke and a horizontal line at the end.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 8 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie DUCARRE

Pouvoirs : Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Cédric TELLERIA à Madame Annie POURTIER, Monsieur Sébastien MAILLIER à Monsieur Christophe PERRIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DAVI

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

N° 033/2026

Création d'une commission communale temporaire relative à la
révision du Plan Local d'Urbanisme

Afin de pouvoir poursuivre et terminer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme débutée en janvier 2024, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission communale temporaire dédiée.

Madame le Maire demande son avis au Conseil municipal.

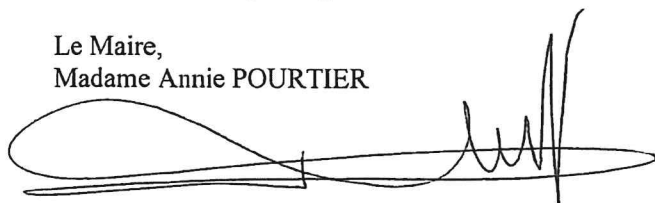
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- De créer une commission communale temporaire relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme
- De définir la composition suivante

Présidente	Vice-Président	Membres
Annie POURTIER		Odile BARRET Paul BONNAVIAT Robert COPET Mélanie DAVI Nathalie GODIN Audrey GUERAND Guy MATHIOLON Christophe PERRIER

Fait à Le Bouchage le 8 juin 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Mélanie DAVI

